

LA POLICE GRAND-DUCALE



« En vertu de la loi du 31 mai 1999 sur la Police et l'Inspection générale de la Police, la Gendarmerie et la Police sont réunies depuis le 1er janvier 2000 au sein d'un seul corps compétent sur l'ensemble du territoire luxembourgeois. La réforme, qui sera progressivement mise en place au cours des années 2000 et 2001, a pour finalité de doter notre pays d'une police à la fois présente sur le terrain et proche du citoyen.

La présente brochure contient des informations essentielles sur l'organisation de la Police grand-ducale qui, comme par le passé, reste le garant de notre sécurité publique. »

Le Ministre de l'Intérieur



Michel WOLTER

